

---

# FORMATION DROIT SOCIAL: MAITRISER LA REFORME DU CODE DU TRAVAIL 2017

---



**Durée:** 1 jours (7 heures)



**Support:** support écrit & échanges oraux



**Public:** Gestionnaires et responsables d'un service de ressources humaines, managers opérationnels.



**Pré-requis:** Connaître les fondamentaux du droit social.

## Objectifs

- › Acquérir les connaissances indispensables liées aux réformes des règles de licenciement (procédure, coûts, dommages et intérêts)
- › Comprendre et décrypter les nouveaux dispositifs de représentation du personnel
- › Connaître les dernières nouveautés en matière de contrat de travail, de télétravail et de travail de nuit
- › Comprendre les nouvelles règles d'articulation entre accords d'entreprise et accords de branche
- › Faire le point sur les domaines réservés des accords de branche

## Outils

- › Support expliquant en détail les points clés
- › Echanges avec chaque participant tout au long de la formation


### 1 Comprendre et maîtriser les nouvelles règles de négociation collective

- Articulation des accords de branche et des accords d'entreprise (domaines réservés aux accords de branche et ceux réservés aux accords d'entreprise).
- Articulation des accords d'entreprise et du contrat de travail.
- Conclusion et sécurisation des accords d'entreprise : caractère majoritaire des accords d'entreprise.
- Facilitation de la conclusion d'un accord d'entreprise sans délégué syndical.

### 2 Gérer les impacts de la réforme des institutions représentatives du personnel

- Création d'un Comité social et économique (CSE) fusionnant les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le CHSCT : condition de mise en place, seuils d'effectifs, nombre de représentants, nombre de mandats, attributions, fonctionnement.
- Amélioration des conditions d'exercice de responsabilités syndicales.

### 3 Appliquer les nouvelles règles de rupture du contrat de travail

- Licenciements économiques : simplification de la mise en œuvre, sécurisation des plans de départ volontaire, mise en place de la procédure de « rupture conventionnelle collective »
  - Licenciement : augmentation de l'indemnité légale de licenciement, assouplissement du formalisme de la lettre de licenciement, formulaire Cerfa de lettre de licenciement, barémisation des indemnités prud'homales, délai de recours aux prud'hommes.
  - Licenciement pour inaptitude : restriction du champ géographique de l'obligation de reclassement, aménagement de la procédure de contestation des avis du Médecin du travail.
- 

#### **4** Faire le point sur les autres mesures

- a.** Télétravail : organiser le télétravail au niveau de l'entreprise, formaliser le télétravail occasionnel, obligation de motivation en cas de refus du télétravail, couverture AT/MP du télétravailleur.
- b.** CDD & intérim : durée, renouvellement et délai de carence fixés au niveau de la branche, simplification en cas de transmission tardive du contrat.
- c.** CDI de chantier : motifs de recours au niveau de la branche.
- d.** Compte pénibilité : refonte en compte professionnel de prévention, suppression de certains facteurs, suppression des cotisations finançant la pénibilité.
- e.** Congé de formation économique, social et syndicale : subrogation obligatoire.
- f.** Contrat de génération : suppression du dispositif.
- g.** Travail de nuit & prêt de main d'œuvre: assouplissement et sécurisation.

## FORMULAIRE DE PREINSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION CONTINUE

# FORMATION DROIT SOCIAL: MAITRISER LA REFORME DU CODE DU TRAVAIL 2017

- ☑ Formulaire à retourner pour le **15 octobre 2017** au plus tard à l'adresse e-mail suivante : [pierre.girard@securex.fr](mailto:pierre.girard@securex.fr)

### Modalités d'organisation

**8H30 - 9H00** : Accueil des participants / Cafés, jus d'orange et viennoiseries offerts

**9H00** : Début de la formation

**12H00** : Pause déjeuner (plateau repas)

**13H00** : Reprise de la formation

**17H00** : Clôture de la formation

### Modalités de la journée d'information

**Coût pédagogique** : 550 Euros H.T par personne, incluant les frais de repas.

**Lieu et date** : le 06 novembre 2017 sur Lille

Nom de la société : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Numéro de TVA : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse de facturation : .....

Nom Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Date, signature et cachet de l'entreprise :

